

# IRSEQ<sup>®</sup>

## S O C C E R

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

**SOCCER COLLÉGIAL DIVISION 3  
CONFÉRENCE SUD-OUEST  
RÈGLEMENTS DE LIGUE 2025-2026**

**MISE À JOUR : 2025.09.04**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARTICLE 1 – ADMISSIBILITÉ</b>	4
<b>ARTICLE 2 – RÈGLES DE JEU</b>	4
2.1 Nombre de joueur·euse·s	4
2.2 Nombre de changements	4
2.3 Vérification des alignements	4
2.4 Statistiques	4
2.5 Ballon de partie	4
<b>ARTICLE 3 – LES RENCONTRES</b>	4
3.1 Durée des rencontres	4
3.2 Rencontre arrêtée	5
3.3 Prolongation	5
<b>ARTICLE 4 – LIGUE FÉMININE (2025-2026)</b>	5
4.1 Les équipes (09-25)	5
4.2 Saison régulière (09-25)	5
4.3 Championnat régional	6
<b>ARTICLE 5 – LIGUE MASCULINE (2025-2026)</b>	7
5.1 Les équipes (09-25)	7
5.2 Saison régulière (09-25)	7
5.3 Championnat régional	7
<b>ARTICLE 6 – RÉCOMPENSES</b>	7
<b>ARTICLE 7 – CUMUL DES CARTONS ET SUSPENSION</b>	8
7.1 Expulsion	8
7.2 Cumul des cartons jaune	8
7.3 Compilation des cartons jaune	8
7.4 Feuille de pointage (suspension)	8
7.5 Éliminatoires et championnat régional	8
<b>ARTICLE 8 – DEVOIRS DU COLLÈGE HÔTE</b>	9
<b>ARTICLE 9 – LE PERSONNEL</b>	9
<b>ARTICLE 10 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE</b>	9
<b>ARTICLE 11 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3</b>	9
<b>ARTICLE 12 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE</b>	10
<b>ARTICLE 13 – SYSTÈME DE POINTAGE</b>	10
<b>ARTICLE 14 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS</b>	10
<b>ARTICLE 15 – MODIFICATION AU CALENDRIER</b>	10
<b>ARTICLE 16 – ÉQUIPES D'ÉTOILES</b>	10
<b>ARTICLE 17 – ÉTHIQUE SPORTIVE</b>	11

<b>ARTICLE 18 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL .....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 19 – CRÉDITS D'ORGANISATION .....</b>	<b>11</b>

## **ARTICLE 1 – ADMISSIBILITÉ**

Pour la saison 2025-2026, chaque équipe pourra inscrire un maximum de trois (3) étudiant·e·s-athlètes né·e·s avant le premier (1<sup>er</sup>) octobre 2002.

## **ARTICLE 2 – RÈGLES DE JEU**

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la Fédération internationale de football association (FIFA), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

### 2.1 Nombre de joueur·euse·s

Chaque équipe pourra inscrire et présenter un maximum de dix-huit (18) joueur·euse·s par rencontre. Une rencontre peut débuter si une équipe présente au moins huit (8) joueur·euse·s.

### 2.2 Nombre de changements

Les changements de joueur·euse·s sont illimités sur tout arrêt de jeu, avec l'approbation de l'arbitre.

### 2.3 Vérification des alignements

L'arbitre doit vérifier, à la demie, l'alignement des équipes et rayer le nom des joueur·euse·s absent·e·s. Aucun·e joueur·euse en retard ne sera accepté·e après la vérification faite par l'arbitre.

### 2.4 Statistiques

Les statistiques individuelles des compteurs des deux (2) équipes iront aux dossiers respectifs des athlètes impliqués sur la feuille de pointage, peu importe le résultat final pour le classement des équipes.

### 2.5 Ballon de partie

Le ballon utilisé lors des rencontres sera de taille 5, approuvé par la Fédération internationale de football association (FIFA) et/ou le RSEQ.

## **ARTICLE 3 – LES RENCONTRES**

### 3.1 Durée des rencontres

La durée des rencontres sera de deux (2) fois quarante-cinq (45) minutes avec un arrêt de dix (10) minutes à la mi-temps. Les rencontres se jouant après 17h00 devront être sur un terrain éclairé.

### 3.2 Rencontre arrêtée

Pour être valide, une rencontre officielle doit durer au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du temps réglementaire. S'il y a prolongation, elle aussi doit durer au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du temps prévu par les règlements. Cette mesure est applicable seulement dans les cas de force majeure, comme une inondation, des orages ou une panne d'électricité.

### 3.3 Prolongation

Pendant la saison régulière, il n'y a pas de prolongation. Pendant les éliminatoires, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les tirs au but seront exécutés comme stipulé dans le règlement de la Fédération internationale de football association (FIFA).

## **ARTICLE 4 – LIGUE FÉMININE (2025-2026)**

### 4.1 Les équipes (09-25)

Pour la saison 2025-2026, la ligue de soccer collégial féminin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de neuf (9) équipes réparties en deux (2) sections fermées de calibre.

<b>SECTION A</b>	<b>SECTION B</b>
Bois-de-Boulogne	André-Laurendeau
Édouard-Montpetit	Jean-de-Brébeuf
Lionel-Groulx	L'Assomption
Saint-Jean	Marie-Victorin
Valleyfield	

### 4.2 Saison régulière (09-25)

La formule de compétition est la suivante :

- Section A : double rotation pour un total de huit (8) rencontres par équipe.
- Section B : triple rotation pour un total de neuf (9) rencontres par équipe.

#### 4.3 Championnat régional

Équipes participantes :

- Section A : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position du classement cumulatif de la saison régulière.
- Section B : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position du classement cumulatif de la saison régulière.

À noter que les sections sont indépendantes et ont leur propre championnat.

<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026 (SECTION A)</b>				
<b><u>PARTIE</u></b>	<b><u>DATE</u></b>	<b><u>VISITEUR</u></b>	<b><u>RECEVOIR</u></b>	<b><u>ENDROIT</u></b>
Demi-finale	2025-11-01	4 <sup>e</sup> position	1 <sup>re</sup> position	Collège de Bois-de-Boulogne
Demi-finale	2025-11-01	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Collège de Bois-de-Boulogne
Finale (or)	2025-11-02	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège de Bois-de-Boulogne

<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026 (SECTION B)</b>				
<b><u>PARTIE</u></b>	<b><u>DATE</u></b>	<b><u>VISITEUR</u></b>	<b><u>RECEVOIR</u></b>	<b><u>ENDROIT</u></b>
Demi-finale	2025-11-01	4 <sup>e</sup> position	1 <sup>re</sup> position	Collège Jean-de-Brébeuf
Demi-finale	2025-11-01	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Collège Jean-de-Brébeuf
Finale (or)	2025-11-02	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège Jean-de-Brébeuf

## **ARTICLE 5 – LIGUE MASCULINE (2025-2026)**

### 5.1 Les équipes (09-25)

Pour la saison 2025-2026, la ligue de soccer collégial masculin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de sept (7) équipes.

<b><u>SECTION UNIQUE</u></b>
Abitibi-Témiscamingue
Édouard-Montpetit
Gérald-Godin
Jean-de-Brébeuf
L'Assomption
Marie-Victorin
Valleyfield

### 5.2 Saison régulière (09-25)

La formule de compétition est la suivante : simple rotation et deux (2) rencontres au hasard pour un total de huit (8) rencontres par équipe.

### 5.3 Championnat régional

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> position du classement cumulatif de la saison régulière.

<b><u>CHAMPIONNAT RÉGIONAL 2025-2026</u></b>				
<b><u>PARTIE</u></b>	<b><u>DATE</u></b>	<b><u>VISITEUR</u></b>	<b><u>RECEVOIR</u></b>	<b><u>ENDROIT</u></b>
Demi-finale	2025-11-01	4 <sup>e</sup> position	1 <sup>re</sup> position	Collège Jean-de-Brébeuf
Demi-finale	2025-11-01	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Collège Jean-de-Brébeuf
Finale (or)	2025-11-02	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège Jean-de-Brébeuf

## **ARTICLE 6 – RÉCOMPENSES**

L'équipe championne du championnat régional recevra une bannière de champion·ne·s régionaux ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent.

## **ARTICLE 7 – CUMUL DES CARTONS ET SUSPENSION**

### 7.1 Expulsion

Est suspendu·e automatiquement pour la rencontre suivante jouée par son équipe tout·e joueur·euse, entraîneur·e ou autre personne qui se mérite une expulsion et, lorsque nécessaire, son cas est référé au commissaire.

### 7.2 Cumul des cartons jaune

Le cumul de trois (3) cartons jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Le cumul de cinq (5) cartons jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e résulte en une (1) partie de suspension.

Dès le sixième (6<sup>e</sup>) carton jaune au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e, un minimum d'une (1) partie de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e sera jugé par le commissaire. Cette sanction est automatiquement appliquée pour tous les cartons jaune supplémentaire cumulés au dossier de l'étudiant·e-athlète ou de l'entraîneur·e.

### 7.3 Compilation des cartons jaune

Il est en tout temps la responsabilité des équipes de faire la compilation des cartons jaune de leurs étudiant·e·s-athlètes et de leurs entraîneur·e·s et de faire appliquer les sanctions automatiques prévues aux règlements.

### 7.4 Feuille de pointage (suspension)

Le nom de tout·e joueur·euse et entraîneur·e purgeant une suspension doit être inscrit sur la feuille de pointage.

Une amende de 50 \$ sera chargée à l'équipe qui ne respecte pas cet article.

### 7.5 Éliminatoires et championnat régional

Le cumul des cartons jaune se poursuit durant les éliminatoires menant au championnat, le cas échéant.

Les sanctions découlant du cumul de cartons jaune en saison régulière et durant les éliminatoires seront en vigueur pendant le championnat régional, le cas échéant.

Au début du championnat régional, tous et toutes les étudiant·e·s-athlètes et entraîneur·e·s voient leur dossier de cartons jaune remis à zéro (0).

## **ARTICLE 8 – DEVOIRS DU COLLÈGE HÔTE**

L'équipe receveuse doit s'assurer que le terrain respecte les exigences de la Fédération internationale de football association (FIFA), c'est-à-dire lignage et indicateurs de coin.

L'équipe hôte qui ne fournit pas les indicateurs de coin se verra imposer une amende de 50 \$ à la suite du rapport de l'officiel sur la feuille de pointage.

L'équipe receveuse doit faire le nécessaire pour fournir un vestiaire aux équipes qui en font la demande. Si des vestiaires ne sont pas disponibles au terrain, le collège hôte doit informer le collège visiteur et prendre un arrangement pour fournir un vestiaire au collège ou à un autre endroit.

## **ARTICLE 9 – LE PERSONNEL**

Pas plus de quatre (4) personnes peuvent accompagner l'équipe au banc des joueur·euse·s. Le personnel médical est exclu de ces quatre (4) personnes.

## **ARTICLE 10 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE**

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collège doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

## **ARTICLE 11 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3**

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe
- Ligue masculine : Maximum de deux (2) équipes

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans les ligues de division 2 est de :

- Ligue féminine : Cinq (5) équipes
- Ligue masculine : Neuf (9) équipes

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat
2. Équipe championne – Saison régulière
3. Équipe finaliste – Championnat

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée au premier rang des équipes.

## **ARTICLE 12 – RANG DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE**

Ligue féminine : En vue de la saison 2026-2027, le processus de reclassement des équipes impliquera la cinquième (5<sup>e</sup>) position de la section A ainsi que la première (1<sup>re</sup>) position de la section B, et ce, à l'issue du calendrier de la saison régulière.

Ligue masculine : Le principe ne s'appliquera pas en prévision de la saison 2026-2027, et ce, puisqu'il n'y a qu'un (1) seul classement cumulatif.

## **ARTICLE 13 – SYSTÈME DE POINTAGE**

- Victoire = Trois (3) points au classement
- Nulle = Un (1) point au classement
- Défaite = Zéro (0) point au classement

## **ARTICLE 14 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

À chaque rencontre, il doit y avoir un·e (1) thérapeute du sport ou physiothérapeute qualifié·e présent·e et prêt·e à intervenir trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues avant le début de la saison.

## **ARTICLE 15 – MODIFICATION AU CALENDRIER**

Une équipe qui aura trois (3) étudiant·e·s-athlètes ou son ou sa gardien·ne de but #1 absent·e·s pour une rencontre à cause du Championnat canadien civil pourra faire une demande de modification au calendrier.

Si une équipe n'a que deux (2) étudiant·e·s-athlètes absent·e·s, alors cette équipe devra jouer la rencontre prévue au calendrier.

Une telle demande de modification au calendrier devra se faire au plus tard le mercredi suivant la Coupe du Québec AAA.

## **ARTICLE 16 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes choisiront les meilleur·e·s étudiant·e·s-athlètes de leur ligue respective. Aucune partie ne sera jouée. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de chaque ligue :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/soccer/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/soccer/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 17 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chaque section, le cas échéant. La procédure complète se trouve sur la page web de chaque ligue :

Ligue féminine : <http://www.rseq.ca/sports/soccer/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <http://www.rseq.ca/sports/soccer/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 18 – ORGANISATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL**

L'organisation du championnat régional reviendra à un (1) ou deux (2) collèges de la ligue.

Dans l'éventualité où l'on devrait choisir entre différents collèges hôtes, on priorisera celui ou ceux munis d'une surface synthétique.

## **ARTICLE 19 – CRÉDITS D'ORGANISATION**

Les collèges hôtes de parties éliminatoires et des championnats régionaux recevront un crédit d'organisation de 115 \$ par partie.

### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*